

REGULARISATION versements effectués au budget de 1955 par la Trésorerie Générale

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 14 Février 1956

Mesdames,
Messieurs,

Par bordereau d'émission n° 163 du 10 Janvier 1956 la Trésorerie Générale a versé:

- | | |
|---|------------|
| 1°) Pour frais d'entretien des isoaloirs (élections cantonales) des 17 et 24 avril 1955 | 24.550 Frs |
| 2°) Cadres pour formation des listes électorales, année 1955 | 730 Frs |
| 3°) Pour participation de l'Etat aux frais des assemblées électorales dans les communes en 1955 | 7.465 Frs |

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter par autorisation spéciale la régularisation de ces versements au budget de la Commune pour l'année 1955./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
à Paris, le 27 Mars 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
signé: F. J. Gavardin*

*Approuvé
à Paris le 28 Mars 1956
P. le Préfet et par délégué
le Secrétaire Général
signé: R. Petit*